



Mével Olivier Formation

FICHE PROGRAMME FORMATION EL10



1 j de théorie et de travaux pratiques (7h)

HABILITATION NON ÉLECTRIQUE INITIALE (BO / HO (V))

Opérations d'ordre non électrique pour exécutant ou chargé de chantier



OBJECTIFS

- Identifier la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Appliquer en sécurité les règles des opérations pour les travaux non électriques.



PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel réalisant des opérations d'ordre non électrique :
 - Exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité de pièces nues sous tension.
 - Exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.
- Personnel chargé de chantier non électrique :
 - Dirigeant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques.



PRÉREQUIS

- Maîtrise orale et écrite de la langue française.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

- Test de positionnement en début de session et évaluations tout au long du parcours par divers QCM.
- Méthodes expositive, intensive, démonstrative, active.
- QCM de fin de formation pour la validation des acquis pour la partie théorique.
Mises en situations réelles (en fonction du poste occupé) pour la partie pratique.



A l'issue de la formation, délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné et d'une attestation de formation complétée de l'avis du formateur.



PROGRAMME



PARTIE THÉORIQUE (5H)

- L'évaluation des risques.
- Les grandeurs électriques de base.
- Les dangers de l'électricité.
- Les limites, zones et opérations liées.
- Les mesures et équipements de protection.
- Les rôles et titres d'habilitation.
- Les outillages et matériels électriques.
- Les procédures en cas d'incendie ou d'accident à proximité d'une installation électrique.
- L'exécutant non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations.
- Le chargé de chantier non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations.



PARTIE PRATIQUE (2H)

- L'identification des ouvrages.
- L'évaluation des risques pour une situation donnée, représentative des habilitations visées.
- Le comportement adapté à la situation.
- Le respect des prescriptions de sécurité.
- L'échange avec les différents acteurs.
- Le balisage zone de travail / analyse de risque.
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique (Chargé de chantier).

